

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons trouvé des solutions »

Paris - Publié le mardi 19 janvier 2021 à 16 h 50 - Actualité n° 205563

« Le nouveau programme Erasmus+ ne va pas commencer avant l'automne 2021, donc on pense que d'ici là nous aurons trouvé des solutions. Nous sommes sur un dispositif solide, avec une vision sur le long terme, donc il faut être optimiste ! », déclare [Laure Coudret-Laut](#), directrice de l'agence Erasmus+ France, le 13/01/2021.

Elle s'exprime lors de la conférence annuelle consacrée au bilan du programme Erasmus+ 2014-2020, qu'elle juge « très positif », et à la présentation du nouveau programme 2021-2027 adopté par les instances européennes fin 2020. « Il ouvre des champs nouveaux, en termes de publics, de formes d'apprentissage ou de destinations », indique-t-elle, estimant que la crise sanitaire « ne va pas compromettre cette ambition ».

Bénéficiant d'une enveloppe de 26,27 Md€, en hausse de 78,7 %, ce nouveau programme « est taillé pour cette période de crise et les enjeux du 21^e siècle », estime la députée européenne Laurence Farreng (Renew), « car il va accompagner les transitions avec des mobilités hybrides, et accompagner l'évolution des compétences, ressort de la souveraineté stratégique de l'Europe ».

En attendant, concernant les mobilités pour 2021, Laure Coudret-Laut indique qu'il faudra s'ajuster « comme nous l'avons fait jusqu'à présent : personne ne va envoyer des jeunes dans des pays en grande difficulté. En revanche, tout le monde est dans les starting-blocks pour démarrer dès que ce sera possible ».

Et ce d'autant que l'appétence des jeunes pour le programme est entière : « Ils veulent de la mobilité physique, et même si la mobilité mixte est possible, ce n'est pas une finalité de leur expérience Erasmus+ ». Tout comme celle des établissements « qui ont répondu plus amplement aux appels à projets tout au long de l'année ».

Un nouveau programme 2021-2027 dans la continuité du précédent, mais « plus inclusif et innovant »

« Les négociations politiques ont accordé un financement de 26 Md€ au nouveau programme 2021-2027, soit un quasi-doublement de l'enveloppe : c'est un grand succès et une reconnaissance de ce programme », déclare Thémis Christophidou, directrice générale éducation, culture, jeunesse et sports à la Commission européenne.

Selon elle, la continuité « reste le mot d'ordre » de ce programme, qui « repose sur le succès de l'ancien programme et ses atouts : l'intégration des actions différentes dans un programme unique et la capacité d'offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

« Sa nouveauté vise à rendre le programme plus inclusif et innovant, et participera à réorienter le budget de l'UE vers plus de durabilité, pour réaliser les objectifs du plan d'action numérique et de l'Europe de l'éducation 2020-2025. Et la mise en œuvre du programme sera simplifiée, pour les agences et les bénéficiaires, grâce à la carte étudiante européenne et à un système d'information remanié et simplifié », ajoute la directrice générale.

Il doit s'agir aussi d'un programme « plus inclusif pour les personnes ayant moins d'opportunités, plus accessible pour les petites organisations et les nouveaux arrivants dans le programme : il sera ainsi plus simple de monter des projets de coopération à petite échelle, et favorisant un apprentissage mixte, pour des mobilités de groupe ou plus courtes ».

Le nouveau programme se veut aussi plus « vert », à travers

- un « soutien de la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et à l'acquisition de compétences liées au développement durable ;
- des pratiques innovantes pour faire des apprenants des agents du changement;
- une attention aux projets cherchant à réduire la consommation d'énergie, améliorer le traitement déchets ou réduire émissions carbone ».

L'accréditation Erasmus : un objectif de simplification

Le nouveau programme prévoit une accréditation des organisations souhaitant bénéficier de crédits Erasmus. *« C'est une modalité qui entend faciliter l'engagement d'une organisation dans le programme pour mettre en œuvre les actions de mobilité. C'est son ticket d'entrée »,* indique l'agence Erasmus+ France.

Pour l'obtenir, l'organisation doit déposer une candidature *« où elle va formaliser sa stratégie, ses objectifs, et s'engager sur le respect des standards de qualité liés à l'inclusion, la transition numérique et écologique, s'engager à préparer les participants, reconnaître les acquis de compétences et les diffuser ».*

Une démarche qui se fera dans le cadre des appels à projets annuels gérés par les agences nationales. *« Elle peut se faire à titre individuel ou en mode consortium, autour d'acteurs éducatifs et de jeunesse d'un même territoire pour mettre en commun des moyens et faire jouer des synergies. »*

Les avantages : *« C'est sécurisant pour l'organisme qui va pouvoir se projeter dans la durée, et avoir une garantie de moyens chaque année pour les mobilités. Cela apporte une souplesse, car en accord avec l'agence nationale, l'organisme peut faire évoluer son dossier. »*

Les ajouts du Parlement européen

Laurence Farreng, eurodéputée française, membre de la commission Culture et Éducation (Renew), revient sur les négociations qui ont précédé l'adoption du budget pour le nouveau programme, et les ajouts du Parlement européen.

« Le budget a été une bataille, et même la mère de toutes les batailles pour donner à ce programme toute son ambition. On se félicite, car le Parlement a montré une union sacrée pour sanctuariser ce programme et même réussir à l'abonder de 2,2 Md€ par rapport à ce qui était proposé, en en faisant un des rares programmes en hausse », indique-t-elle.

Les parlementaires ont également fait ajouter :

- une clause d'inclusion, « ce qui veut dire qu'il va être plus ouvert à des personnes ayant moins d'opportunités pour des raisons géographiques, sociales ou liées au handicap » ;
- une dimension climatique, « notamment par des indicateurs dans chaque action afin de soutenir des mobilités plus responsables et durables » ;
- une clause pour que le Parlement soit concerté en cas d'intégration de nouveautés qui auraient un impact sur le budget initial.

Enfin, un groupe de travail a été lancé sur l'apprentissage. « Nous avons beaucoup de travail devant nous, car les systèmes nationaux en matière d'apprentissage ne sont pas du tout harmonisés. C'est pourquoi cette initiative pilote de centres d'excellence pour l'apprentissage est aussi importante. Tant qu'il n'y a pas de reconnaissance globale pour les acquis par l'apprentissage, il y a du travail à faire. Ce groupe de travail se veut un appui à la réflexion, pour porter dans les pays de l'UE les évolutions à mener pour aller vers cet espace commun. »

Le replay de la conférence du 13/01/2021

Conférence Erasmus + : bilan & perspectives



Universités européennes : faire émerger des modèles innovants

Interrogée par News Tank sur le suivi des 41 universités européennes pilotes, Laure Coudret-Laut indique que cette action incarne une « réflexion sur une université modernisée à l'échelle de l'Europe, avec une transformation qui va s'inscrire dans la durée ».

« Là où nous sommes très actifs en tant qu'agence, c'est pour aider les utilisateurs à intégrer les plateformes européennes et faire en sorte que leurs systèmes soient interopérables, ce qui leur permettra de gérer plus facilement les crédits pour les jeunes, les consortiums, etc. C'est un travail de l'ombre, mais qui aidera à la montée en puissance des alliances », ajoute la directrice de l'agence, qui précise porter ce sujet avec le [Cnous](#), l'[Amue](#) ou encore [Renater](#).

Elle voit aussi dans ces alliances l'occasion d'expérimenter : « C'est intéressant, car certaines alliances sont transversales, d'autres plus thématiques : à la fin, nous aurons de vrais modèles de gouvernance d'universités européennes. Et c'est d'autant plus intéressant qu'elles s'inscrivent dans la durée, avec une avancée sur des cursus réellement européens, alors que jusqu'à présent, l'éducation restait une compétence nationale des États. »

Brexit : « un choc affectif » aux nombreux impacts

L'annonce de la sortie du Royaume-Uni du programme Erasmus+ dans le cadre du Brexit a été « *une surprise* » déclare Laure Coudret-Laut. Elle se veut toutefois rassurante : « *Tout ce qui a été commencé dans le cadre de l'ancien programme 2014-2020 va se poursuivre, y compris pour des actions qui courent jusqu'en 2023. Ces mobilités et partenariats se feront dans le cadre des règles européennes* », dit-elle.

Et d'ajouter : « *Ce qui va changer en revanche, et sans attendre, c'est l'entrée des personnes au Royaume-Uni avec des questions de visa et d'assurance. Quant à la période nouvelle, le budget a été construit sans le Royaume-Uni ce qui veut dire qu'il n'est pas intégré.* »

Pour sa part, Laurence Farréng estime que cette nouvelle « *n'a pas été tant que ça une surprise, car le Royaume-Uni a choisi de quitter l'UE, mais c'est une immense déception, un choc affectif dans toute l'Europe. Après, on voit que l'Irlande du Nord va pouvoir poursuivre sa présence dans le programme grâce au passeport irlandais, l'Écosse a lancé une campagne pour attirer les citoyens et étudiants européens. Techniquement, on ne peut pas faire grand-chose, si ce n'est chercher à maintenir les liens, initier des initiatives locales entre établissements ou collectivités. Mais pour l'instant on est dans cette phase de rupture.* »

La place des territoires

Autre chantier sur lequel l'agence française souhaite avancer : le rôle des collectivités, alors qu'une enquête menée récemment par l'agence et Régions de France montrait des disparités importantes entre territoires.

« *Nous menons un gros travail sur les régions, dans le cadre de notre nouveau GIP puisque nous venons d'intégrer un collège des collectivités territoriales avec Régions de France et l'Avuf. Elles sont un rouage essentiel de la mise en œuvre de ce programme qui doit descendre dans les territoires, être pris à bras le corps, pour aller chercher des jeunes qui jusque là n'avaient pas l'information* », estime Laure Coudret-Laut.

Selon elle, ce travail avec Régions de France et qui a donné lieu au rapport, se poursuit : « Nous voulons aller plus loin sur la promotion du programme dans les territoires, en nous appuyant sur notre réseau de développeurs dans toute la France. Et nous allons voir notamment comment l'affiner sur des territoires qui seraient restés très en dehors sur des aspects du programme ».

Fait nouveau selon elle : « L'agence est désormais approchée par des collectivités qui ont décidé de réfléchir à une mise en place d'Erasmus+ sur leur territoire, avec une vision globale, et pour qu'on les aide à mettre en place des accréditations sur tout le programme. »

Laure Coudret-Laut estime aussi que la nouvelle initiative des centres d'excellence pour la formation professionnelle et l'apprentissage pourra favoriser cela : « Les Campus des métiers et des qualifications sont bien positionnés pour répondre à ce genre de projets en France. Ils permettent une interaction entre les entreprises, les établissements de formation et d'enseignement supérieur, et les collectivités. Et on pense que cela va aussi permettre d'installer dans les esprits que la voie professionnelle est une voie d'excellence. »

Le bilan du programme 2014-2020

Laure Coudret-Laut revient aussi sur le bilan programme 2014-2020, « très positif » selon elle, avec « un public plus nombreux, une plus grande diversité des destinations y compris hors Europe, un travail sur la mobilité professionnelle avec l'expérimentation sur les apprentis pour des mobilités de longue durée, et un ressenti très positif des jeunes partis en mobilité et des compétences qu'ils ont développées ».

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

1/6

Toujours plus de mobilités

Le nombre de bénéficiaires du programme Erasmus+ a augmenté durant toute la période, passant de 67 500 mobilités financées en 2015 à 107 000 en 2020. C'est une augmentation de +21 % pour les étudiants et +34 % pour les apprenants de la formation professionnelle.

Près d'un étudiant français sur deux en mobilité sortante bénéficie d'un financement Erasmus+. La France est le premier pays d'envoi d'étudiants en Erasmus+. La mobilité de stage est particulièrement plébiscitée : +114 % entre 2014 et 2018.

Aujourd'hui plus d'une mobilité sur deux est un stage professionnel en entreprise et l'amélioration de l'employabilité est une des motivations principales des candidats à la mobilité Erasmus+.

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

2/6

Plus de destinations

Erasmus+ s'ouvre à l'international, hors des frontières de l'Europe. Depuis 2015, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation a financé 11 200 mobilités internationales pour les étudiants et personnels de l'enseignement supérieur en provenance ou vers plus de 200 pays, pour un budget de 95 M€.

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

3/6

Accent mis sur l'Erasmus des apprentis

Entre 2014 et 2020, 164 000 mobilités ont été financées pour l'enseignement et la formation professionnels (apprenants et formateurs). Pour les apprenants, on passe de 7 000 à plus de 20 000 mobilités financées.

86 % des apprenants estiment avoir développé leur autonomie et leurs compétences linguistiques grâce à leur mobilité Erasmus+, 93 % leur capacité d'adaptation, des compétences transversales valorisées avec Europass

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

4/6

Inclusion des publics fragiles, éloignés des opportunités

- 60 % des apprenants de la formation professionnelle en Erasmus+ sont des jeunes d'origine sociale populaire et 39 % des étudiants Erasmus+ sont boursiers sur critères sociaux.
- 38 % des partenariats sont mis en œuvre par des établissements scolaires situés en REP ou REP+
- 77 % des projets impliquent des élèves ayant des difficultés scolaires et dans deux tiers des cas le projet a permis de les réduire et d'éviter un décrochage scolaire.

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

5/6

Un accès facilité pour les petites structures

Depuis 2014, la création de consortium (groupements d'établissements) a permis de rassembler des acteurs territoriaux autour d'enjeux communs, d'optimiser leurs efforts, d'alléger le poids administratif et d'intégrer des petits établissements qui, seuls, n'auraient pas eu les ressources pour répondre aux appels à projets.

Les GIP académiques et les rectorats ont ainsi mené un nombre croissant de projets Erasmus +, bénéficiant d'un total de 5 M€ en 2014 à 15 M€ en 2019.

Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons tro...

6/6

Impact sur le système éducatif et internationalisation des établissements français

Entre 2014 et 2020, près de 65 000 enseignants, formateurs, responsables éducatifs et personnels administratifs de tous les secteurs ont fait l'expérience d'une mobilité Erasmus+. Aujourd'hui, on estime à 5 000 le nombre d'enseignants et formateurs français qui partent enseigner à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus+, sur une année académique (donnée 2018-2019).

82 % des personnels considèrent que leur mobilité sert à l'internationalisation de leur établissement et 91 % déclarent avoir renforcé ou étendu leur réseau professionnel.

Laure Coudret-Laut



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Agence Erasmus+ France Directrice	Février 2016	Aujourd'hui
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Conseillère Education, Jeunesse, Sport à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne	2011	Janvier 2016
Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération Cheffe du bureau des affaires communautaires	2006	2008

Fiche n° 15500, créée le 26/01/16 à 14:05 - MàJ le 10/06/20 à 10:39

Agence Erasmus+ France



Général | Chiffres clés

Statut	Groupement d'intérêt public
Tutelles	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation nationale ; • Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; • Ministère du travail
Implantations, dont siège	Bordeaux
Missions et objectifs	<p>Assurer pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus+ sur les volets éducation et formation. Elle a trois principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • gestionnaire de projets • information et impulsion • réflexion stratégique
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • État, représenté par le ministre chargé des affaires étrangères, le ministre chargé de la formation professionnelle, le ministre chargé de l'éducation nationale, le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre chargé de la culture et le ministre chargé de l'enseignement agricole ; • Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; • Centre international d'études pédagogiques ; • Sorbonne Université ; • Université de Bordeaux ; • Conférence des présidents d'université ; • Université Savoie Mont-Blanc ; • Régions de France ; • Région Centre-Val de Loire ; • Association des villes universitaires de France.
Direction	Directrice : Laure Coudret-Laut

Derniers articles sur cette organisation



Erasmus+ : début du nouveau programme à l'automne 2021, « d'ici là nous aurons trouvé des solutions »

« Le nouveau programme Erasmus+ ne va pas commencer avant l'automne 2021, donc on pense que d'ici là nous aurons trouvé des solutions. Nous sommes sur un dispositif solide, avec une vision sur le...



Mobilité des étudiants et chercheurs : les leviers divers des régions (Erasmus+ / Régions de France)

« En 2018, les régions ont alloué au global 1,106 M€ à la mobilité entrante des étudiants (+4 % par rapport à 2017) », tel est un des constats retranscrits dans l'Atlas territorial de la mobilité...

[Chronique des territoires] Stages, Covid-19, Erasmus+ : la veille des actions des collectivités

Page n° 1936, créée le 05/05/14 à 12:26 - MàJ le 12/02/20 à 15:13



- L'accueil d'étudiants en cours à distance dans un campus connecté,
- un AMI pour un avion vert,
- modéliser l'épidémie de Covid-19 pour mieux la contrer,
- un atlas territorial de la mobilit...

Agence Erasmus+ France

9 rue des Gamins

CS 71965

33088 Bordeaux Cedex - FRANCE

Téléphone : 05 56 00 94 00



© News Tank 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »